



S'INSPIRER

# L'accompagnement des TEPOS en Auvergne-Rhône-Alpes

**Depuis 2013, les acteurs institutionnels régionaux de la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) ont une ambition forte : accompagner les territoires à énergie positive.**

Grâce à la mutualisation de moyens d'accompagnement de tous les acteurs DREAL/DDT, Région AURA et ADEME, en lien avec le CLER – réseau pour la transition énergétique, la communauté des territoires engagés sur la transition se développe avec succès.



## LE PROJET

### UNE CONTRACTUALISATION PAR TERRITOIRE

Face aux enjeux territoriaux de transition énergétique, une communauté régionale est née entre la Région AURA, l'ADEME, la DREAL et les DDT, le tout en interaction avec le CLER-Réseau pour la transition énergétique au niveau national. Pour bénéficier de cet accompagnement régional, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) est proposé aux territoires. Pour chaque candidat, il comprend une première étude d'orientation TEPOS, et la mise en œuvre de projets sur 7 thèmes financés sur 6 ans au total. 180 000 € ont été accordés à chaque territoire engagé. Sans oublier les montants d'investissement *via* le dispositif TEPCV de l'État (jusqu'à 2 millions d'euros par territoire) : un vrai levier pour la transition énergétique !

### L'ACCOMPAGNEMENT CLÉ DE LA MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)

L'AMO du réseau est assuré par trois entreprises de conseil en transition auprès des collectivités *via* un marché porté par la Région pour le compte de la communauté régionale. Il comprend une dimension d'animation régionale du réseau TEPOS-CV. Des comités régionaux, temps d'échanges rassemblant environ 60 personnes, sont organisés. Des retours d'expériences sont aussi proposés, en alternance avec des ateliers. Des temps de formation *via* une plateforme numérique (Réseau-

Terr) et de visites de terrain alimentent également le savoir collectif. Le second apport de l'AMO est l'accompagnement individuel et gratuit de chaque territoire, par le biais de 1 à 3 comités techniques par an sur site opérant une revue des projets. La DDT, l'ADEME et la Région sont conviées. Des comités de pilotage, rassemblant les élus des territoires accompagnés et les partenaires, font le suivi politique de la démarche. Celle-ci comprend des conseils méthodologiques et stratégiques, de la co-animation locale, des analyses législatives, et une aide au suivi des projets.

### UN RÉSEAU INSTITUTIONNEL EN APPUI DES TERRITOIRES

L'accompagnement comprend un soutien financier : à la fois en fonctionnement pour animer la dynamique (*via* l'AMI TEPOS et le financement d'une AMO) et en investissement (la distribution des aides financières accordées par l'État : programme TEPCV essentiellement, puis CRTE). Il s'agit aussi de favoriser les échanges et de partager les bonnes pratiques expérimentées par les territoires. L'échelle du bassin de vie est identifiée comme la plus pertinente pour engager les objectifs de transition, favorisant le lien entre les milieux urbains et les territoires ruraux. S'inspirer les uns des autres, s'appuyer sur les initiatives locales sont des enjeux clés !

## EN QUELQUES DATES

- 2011**  
Création du réseau TEPOS par six territoires pionniers et six acteurs locaux, accompagné par le CLER – Réseau pour la transition énergétique
- 2012**  
Création de la communauté de travail régionale AURA et recrutement de 5 territoires intéressés
- 2014**  
Appel à projets du MTES "territoires à énergie positive et pour la croissance verte" (TEPCV)
- 2015**  
14 territoires recrutés avec l'appel TEPCV du MTE
- 2021**  
41 territoires engagés dans la démarche d'accompagnement TEPOS-CV





## LES ÉTAPES



### LA CONSTITUTION D'UN RÉSEAU SOUTENU PAR LES INSTITUTIONS

Après l'apparition du réseau TEPOS au début des années 2010, animé par le CLER – réseau pour la transition énergétique, et grâce à l'intérêt de l'ADEME régional et de la Région, la création d'un réseau régional de territoires est favorisée. Celui-ci s'inscrit dans le prolongement d'une dynamique publique d'accompagnement existant autour des Plans Climat Énergie Territorial (PCET). Politiquement, la Région et l'ADEME décident de coordonner les démarches : un Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) est lancé en vue de proposer un soutien à l'animation de la démarche TEPOS. Cet AMI prime les actions réalisables à court terme par les territoires pour initier la dynamique à énergie positive. Dès la création des fonds TEPCV par l'État en 2014, la DREAL, avec l'appui des DDT au niveau départemental, rejoint les efforts conjoints de l'ADEME et de la Région. Ces fonds sont mobilisés à destination des TEPOS, qui intègrent une vision plus ambitieuse. Au départ cinq, puis une quinzaine de territoires candidatent aux appels.

### LA CROISSANCE ET L'ÉQUILIBRE URBAIN-RURAL



En 2016, les régions fusionnent : Auvergne et Rhône-Alpes deviennent la région Auvergne-Rhône-Alpes. Par ailleurs, les directions politiques et les équipes changent ; cependant, le réseau grandit et fonctionne de mieux en mieux. L'ambition est d'associer les complémentarités entre territoires urbains et ruraux. Des projets regroupant différents territoires sont proposés avec les voisins déjà engagés (ex : Grenoble avec le PNR du Vercors, ou les territoires du SCOT Bassin d'Aurillac).



CLER RÉSEAU  
POUR LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE

100% TERRITOIRES  
À ÉNERGIE POSITIVE

## OURS

**Conception :** CLER – Réseau pour la transition énergétique

**Rédaction :** Auréline Doreau

**Contributeurs :** Cécile Pozzo, Sylvain Avril, Alexis Pellat (AURA)

**Création graphique :** Mathilde Gayet  
– Kreion Studio

## À RETENIR



**41 TERRITOIRES**  
TEPOS-CV en 2021



**50 PERSONNES**  
(DDT, Région, ADEME)  
forment la communauté  
de travail institutionnelle



**2 MILLIONS D'EUROS**  
par territoire en  
investissement lors des  
apports État sur TEPCV



## LES RÉSULTATS & ENSEIGNEMENTS

- **L'accompagnement à maîtrise d'ouvrage** s'avère essentiel pour développer les outils (monographies TEPOS, outils, centre de ressources ...) et co-porter les projets.
- **L'AMO** permet de créer une jonction solide de la gouvernance de partenariat ADEME/ Région/DREAL.
- **Le travail d'équipe de la communauté institutionnelle d'accompagnement** renforce la complémentarité des services, en appui aux territoires. Par exemple, en fin d'année les institutions dressent un bilan des territoires accompagnés pour calibrer l'accompagnement sur l'année suivante.
- **Les collectivités locales** sont l'échelon pertinent pour mettre en œuvre la transition énergétique et contribuer aux objectifs régionaux du SRADDET.
- **La démarche est duplicable dans d'autres régions**, car les territoires et leurs spécificités sont mis en avant pour mener la transition énergétique.